ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Freiburger Strafanstalt FRSA

Site Bellechasse

Bellechasse 366, 1786 Sugiez

T +41 26 304 10 10

Participation aux frais de réparation du matériel pour déprédation

Sugiez, le 30.12.2024

Monsieur Serwan GENC
Date de naissance :14.06.1991
Bâtiment : BC Cellule : 309

En date du 25.12.2024, un rapport a été établi par un agent de détention.

Il est mentionné que vous avez dépravé du matériel de l'EDFR, Site Bellechasse.

Respectivement :

- ⇨ Téléviseur + support TV mural

À la suite de l'analyse des frais de réparation, la somme de 400.- pour le téléviseur + 35.- pour le support mural + 15.- pour le montage, soit la somme totale de 450 CHF vous sera demandée pour la remise en état du matériel.

Le prélèvement sera effectué selon planification du service de la Rémunération EDFR Site Bellechasse.

Cette lettre sera en complément du rapport établi et classée dans votre dossier.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Jacques Corpataux

Signature de l'agent de détention : _____

Signature de la personne détenue : _____

☐ La personne détenue refuse de signer.

Distribution :
A l'intéressé
Dans votre dossier
A la rémunération

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Freiburger Strafanstalt FRSA

Site Bellechasse

Bellechasse 366, 1786 Sugiez

T +41 26 304 10 10

Rapport	
Prénom et Nom : Serwan GENC	
Date de naissance : 14.06.1991	**Bâtiment :** BC **- Cellule :** 309
Objet du rapport : Destruction TV, ce qui constitue une infraction au sens de l'article 67 du règlement de détention alinéa: k) l'aliénation ou la détérioration volontaire ou consécutive à une négligeance grave d'outils, d'appareils, d'installation ou de tout bien appartenant à l'Etablissement	
Date et heure de l'événement : 25.12.2024 / 12h00	
Autre(s) détenu(s) impliqué(s) :	
Témoin(s) éventuel(s) :	Maggio Elsino, Burnier Evlyne
Déroulement précis des faits constatés et par ordre chronologique : Lors de la distribution des repas, la personne détenue demande à me parler, je me rends à sa cellule et il me montre sa TV cassée (voir photos). Lorsque je lui demande ce qui s'est passé, il me dit qu'il ne se sent pas écouté par le SESPP. Il me dit qu'il a cassé sa TV il y a 5 jours quand il a reçu l'annonce qu'il serait transféré à CURABILIS. La TV ne s'allume plus du tout. Lors du démontage de la TV, dû au risque électrique, nous avons constaté que le bras de support de la TV est tordu.	
Rapport établi par :	Didier Progin
Date et heure du rapport :	25.12.2024 / 14h20
Signature de l'auteur(e) du rapport :	
Transmis le :	À :
Suite à donner :	
Traité le : 30.12.2024	Par :

Remis à la Police	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.	
Remis au service des séquestres	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.	









ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Freiburger Strafanstalt FRSA

Site Bellechasse

Bellechasse 366, 1786 Sugiez

T +41 26 304 10 10

Protocole d'audition	
Prénom et Nom : Serwan GENC	
Date de naissance : 14.06.1991	**Bâtiment :** BC **Cellule :** D3/309
Audition du : 30.12.2024	Heure : 08h00

Rappel des faits, basé sur le rapport :

En date du 25.12.2024, lors de la distribution des repas, la personne détenue demande à parler à un AD. Un AD se rends à sa cellule. La personne détenue, M. Genc S., montre sa TV cassée (voir photos). Lorsque l'AD lui demande ce qui s'est passé, la personne détenue M. Genc S. lui dit qu'il ne se sent pas écouté par le SESPP. Il me dit qu'il a cassé sa TV il y a 5 jours quand il a reçu l'annonce qu'il serait transféré à CURABILIS.

Description des faits selon votre appréciation :

GS : faits identiques relatés dans le rappel des faits.

Questions – réponses :

JC : Avez-vous reçu les différents documents régissant les règles au sein de l'EDFR Site Bellechasse ?
GS : oui
JC : Reconnaissez-vous avoir, en date du 25.12.2024, appelé un AD afin de l'informer que vous aviez effectué des déprédations sur le téléviseur qui équipait votre cellule ?
GS : oui
JC : Reconnaissez-vous avoir détérioré, par vos soins, ce téléviseur ?
GS : oui
JC : Comprenez-vous le caractère illicite de vos actes ?
GS : oui
JC : Êtes-vous conscient que les frais de réparations du téléviseur ainsi que du support mural seront portés à votre charge ?
GS : oui
JC : Acceptez-vous le fait de rembourser intégralement les frais pour le remplacement du téléviseur et de son support mural ?
GS : oui

Avez-vous quelque chose à ajouter :

GS : non

JC : A la vue de la situation personnelle et de la description de la part de la personne détenue, M. Genc Serwan, le rapport disciplinaire est traité sans sanction, mais avec remboursement des frais de déprédations.
La personne détenue a été rendue attentive aux conséquences de ces actes, aux respects des règles de vie, du règlement de détention de l'EDFR Site Bellechasse.
M. Genc Serwan, s'engage a respecter les collaborateurs, ses codétenus et les principes et règles en vigueur.

Auditionné par : Jacques Corpataux	Signature :
Signature de la personne auditionnée :	Signature :
☐ La personne refuse de signer ☐ La personne refuse d'être auditionnée	
Nom et prénom du témoin :	Signature :